



## Section du Cher

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

# CTPD du 22/01/2010

# 1) Mise en place de la DLU.

Par JO du 21 janvier 2010, la Direction Locale Unique est créée le 27 janvier 2010.

Elle se divise en 3 pôles : gestion fiscale (Mrs GIS et BOURSON), pilotage et ressources (M. THOMAS nommé le 1/4/2010), gestion publique (M. BORREDON).

Les 2 premiers commencent à s'installer dès la fin du mois sur le site de Lahitolle.

La gestion publique reste dans les locaux de la Trésorerie Générale, mais la directrice projette d'ici un an le déménagement des vérificateurs de Lahitolle pour libérer le 2<sup>e</sup> étage de la DSF afin d'y implanter ce pole.

Les agents « Trésor » de la DLU auront à choisir leur module horaires variables dans les semaines qui viennent.

FO a interrogé la directrice sur l'éventuelle modification des protocoles horaires variables des Trésoreries qui laissent apparaître des inégalités entre les agents de la direction et ceux des trésoreries (possibilité de récupération d'une journée par mois en DLU quelque soit le grade, horaires beaucoup plus souples, ...). La directrice découvre ce régime restrictif, FO lui a donc demandé s'il serait possible de revoir les protocoles horaires variables susceptibles d'être présentés par les trésoreries intéressées en CTPD.

Les 2 services RH vont coexister du fait du maintien des statuts DSF/Trésor jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

A cette même date, le service Dépense verra sans doute ses missions transférées à Orléans du fait du déploiement de Chorus, les agents ayant une garantie de maintien de la résidence administrative.

Le 1<sup>er</sup> juin 2010, sera créé le Pole Recouvrement Spécialisé à Condé sous la responsabilité de M. COULOUMY. Il recevra 2 agents ex-DGCP (Françoise Montagu, plus 1 B) et 4 agents du PRF.

La Direction a rappelé le respect des métiers au sein de la DLU (filière gestion fiscale et filière gestion publique).

#### 2) Le transfert du recouvrement de la Taxe Professionnelle aux SIE.

Il intervient en 2010.

Pour le Cher, cette opération emporte le transfert de 2 emplois de catégorie C au profit de la filière fiscale.

#### 3) Questions diverses.

## Restructurations:

La DGFIP ayant donné son accord, la directrice va rencontrer Mme le Préfet afin de lui proposer la fermeture des trésoreries de Chateauneuf / Cher, Sancergues et Graçay.

Environ 70 suppressions sont autorisées chaque année sur l'ensemble du territoire, une fermeture simultanée de ces 3 postes parait peu probable.

## CTPD:

En remplacement du CTPL Trésor et du CTPD Impôts, est crée un CTPD composé de : 3 représentants SNUI, 3 SNAFIP, 2 CGT et 1 FO.

Vos représentants en CTPL